

Appel à 20 Projets 26



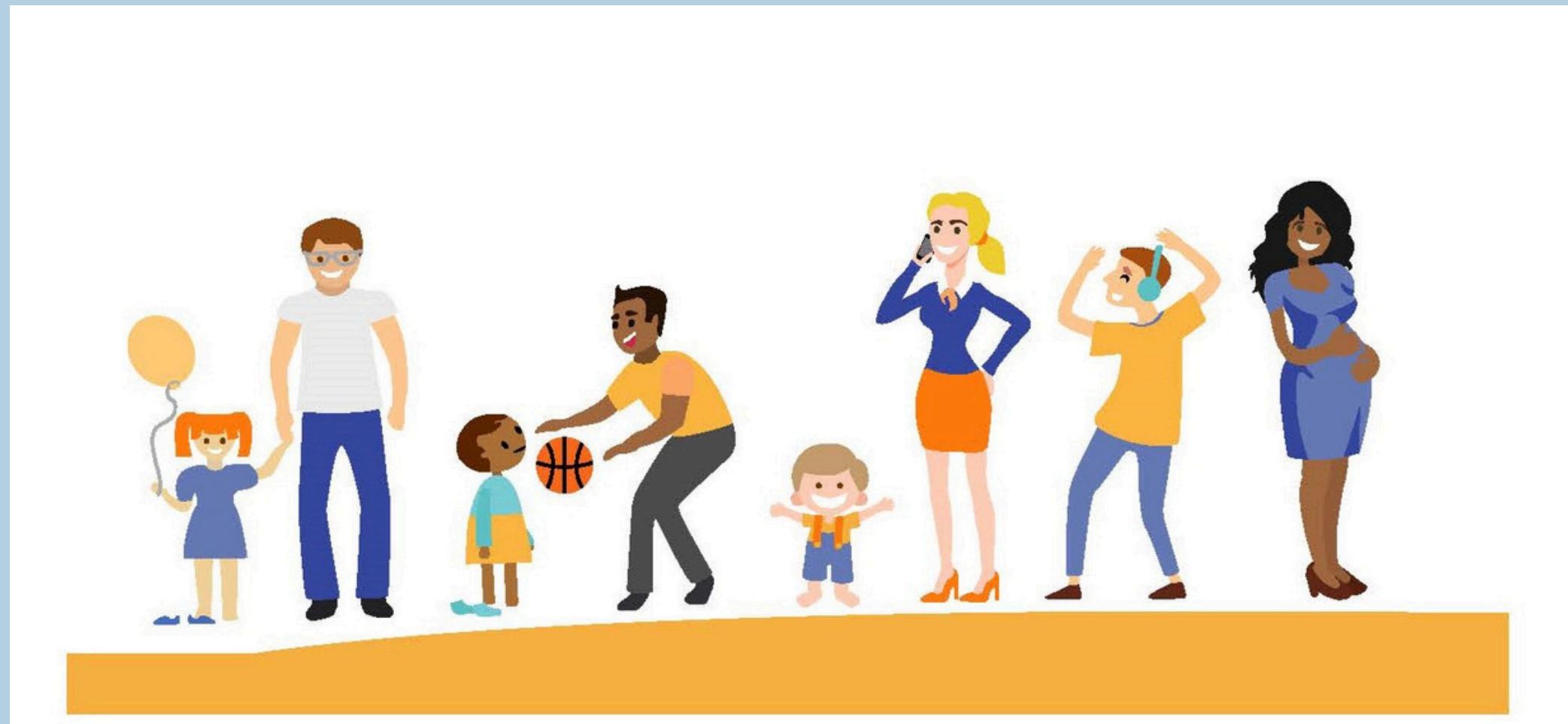
"Implication et participation des familles à des actions collectives ."

Le webinaire est enregistré



Il sera mis à disposition avec le diaporama qui va vous être présenté ainsi que les liens nécessaires sur les pages locales du Caf.fr :

CAF - Appels à projets



Parents 71

Réseau d'écoute,
d'appui &
d'accompagnement
des parents

**Appel à 20
Projets 26**

"Implication et participation des familles à des actions collectives."

PARENTS 71

WEBINAIRE DE PRÉSENTATION

20 JANVIER 2026



PRÉSENTATION

Stéphanie Pottier

Chargée de conseil et développement parentalité Caf 71

Lucile Ferrand

Responsable des aides financières collectives Caf 71

Nathalie Faure

Coordinatrice santé des jeunes et modes de garde Département 71

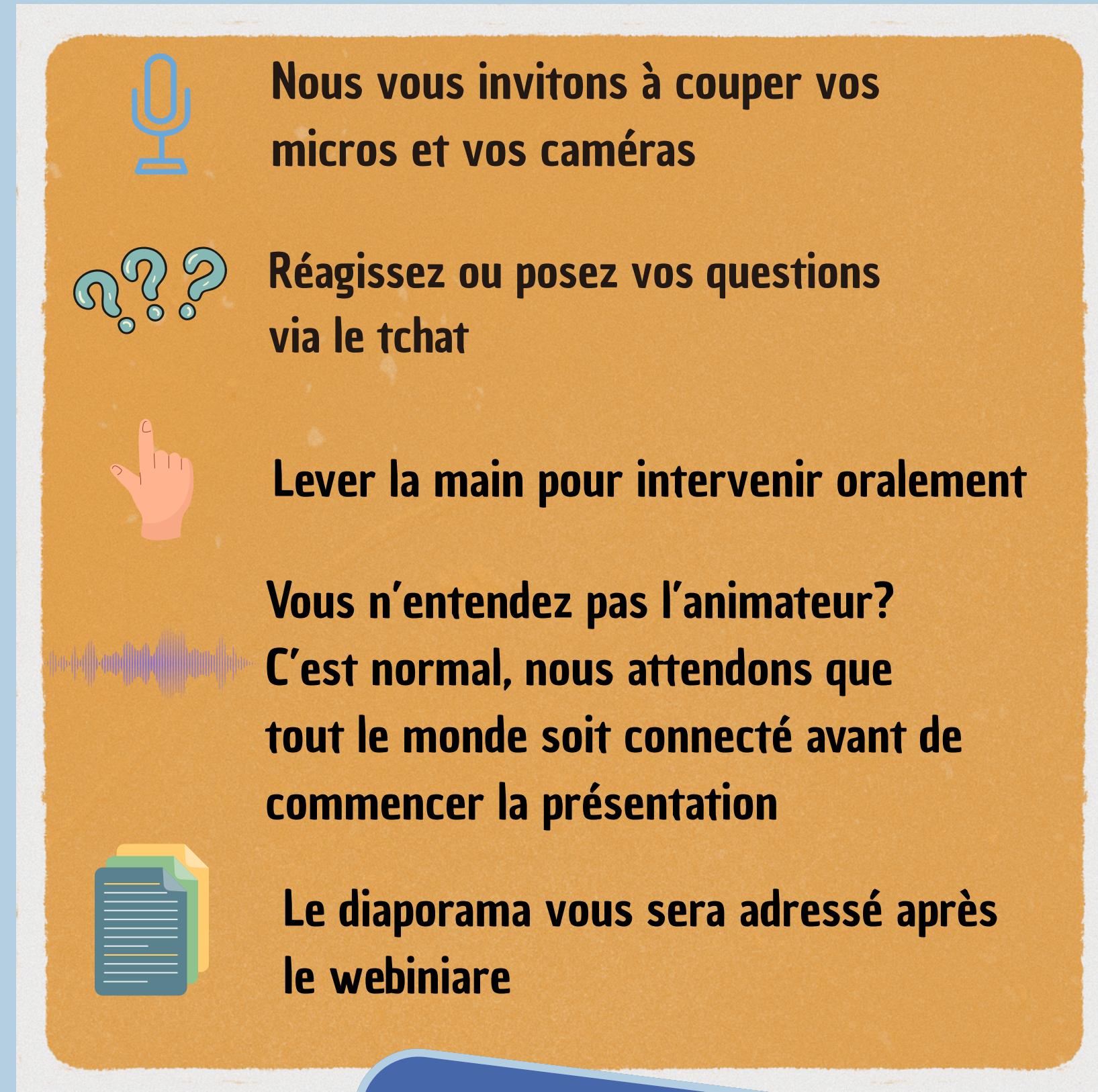
Julie Badey

Gestionnaire administrative et comptable Département 71

Gestion du tchat

Antonia Garot

Chargée de conseil et développement Caf 71



MERCI

ORDRE DU JOUR

PRÉSENTATION DU
CADRE DE RÉFÉRENCE
DE L'AAP

CRITÈRES
D'ATTRIBUTION

CALENDRIER
2026

PRÉSENTATION DE
PLATEFORME DE
DÉPÔT : DÉMARCHE
NUMÉRIQUE

VOS QUESTIONS !



En Saône-et-Loire, le réseau parentalité c'est ...



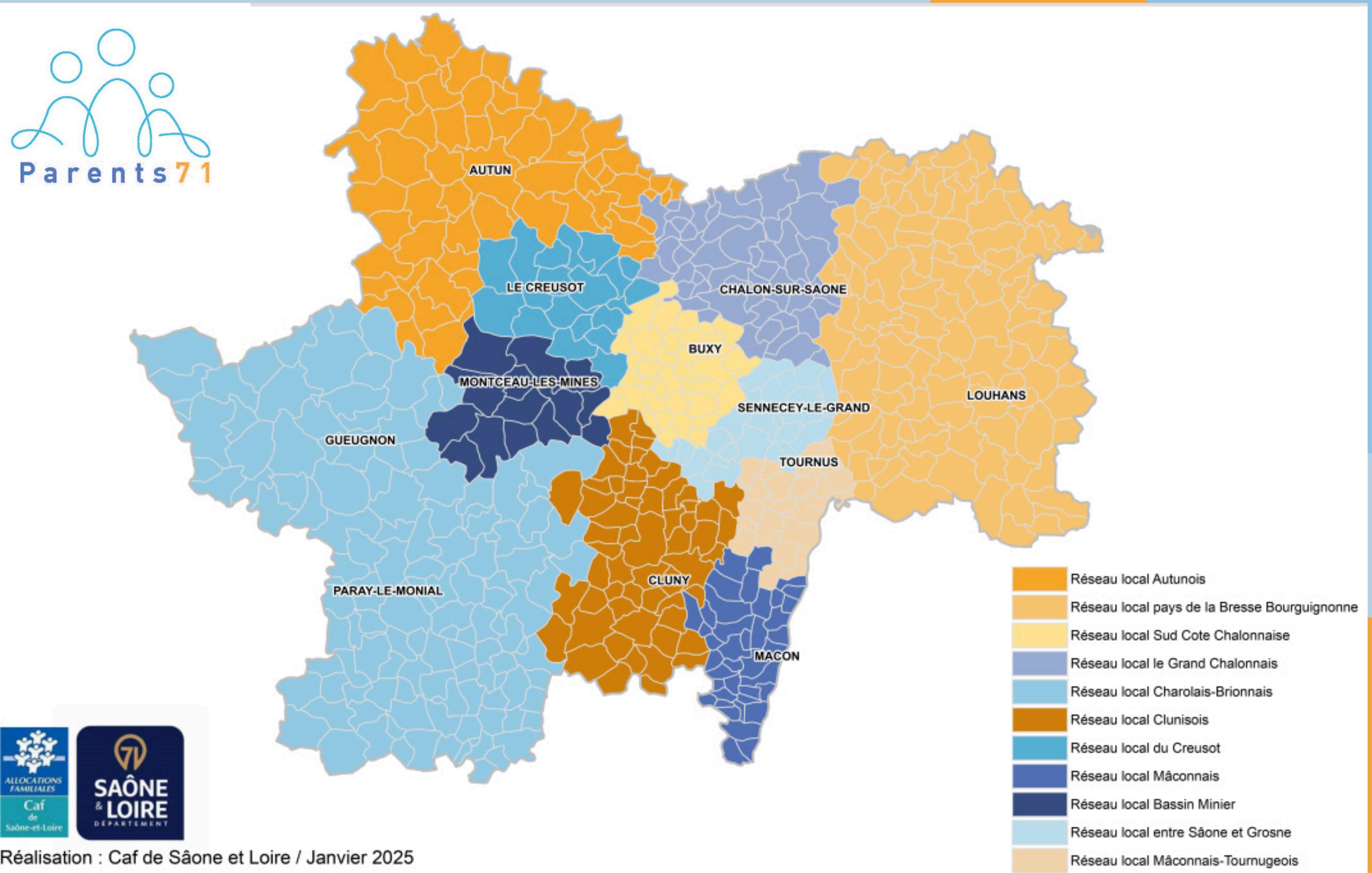
- Un copilotage



- Un espace d'échanges et d'actions inscrit dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

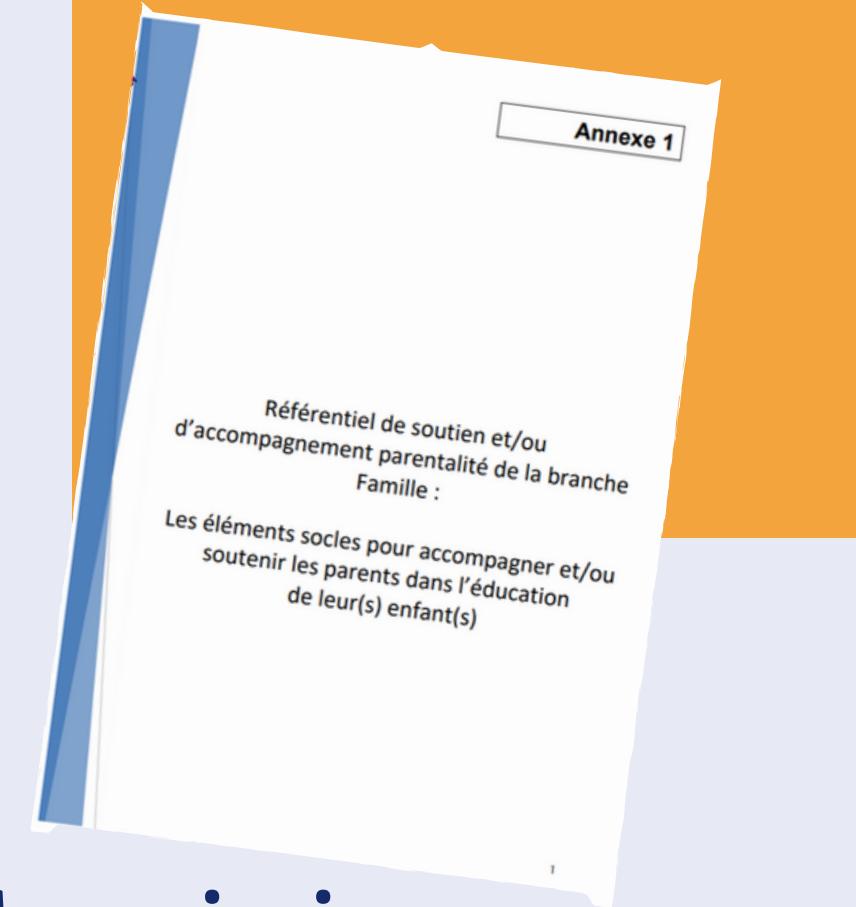
- Un AAP visant à développer des actions de soutien à la parentalité sur le territoire

A destination des acteurs de l'accompagnement à la parentalité



Cadre de référence de l'AAP : les essentiels à connaître

Le référentiel parentalité de la branche famille présente les éléments socles pour accompagner et soutenir les parents dans l'éducation des enfants (cadre commun de référence, missions poursuivies, modalités d'accompagnement des parents, qualification et formations des professionnels, conditions d'accueil)



Dossier repère sur les fondamentaux de la parentalité, les principes d'intervention et la mise en œuvre des projets



Avec ses 8 principes, **la Charte du soutien à la parentalité** fédère les acteurs autour d'une ambition : soutenir les parents et faire vivre des actions efficaces et partagées.

Le référentiel, en lien avec la charte nationale, fixe des principes et des valeurs fortes pour garantir des interventions efficaces et de qualité.

8 PRINCIPES CLÉS

Intérêt de l'enfant et accompagnement des parents au cœur des interventions

Reconnaissance et valorisation des rôles, projets et compétences parentales

Libre adhésion des familles

Démarche universaliste

Prise en compte de la diversité des modèles éducatifs

Accessibilité financière pour tous

Respect des principes de laïcité et d'égalité

Protection des données et des situations familiales

Critères d'attribution : Actions éligibles

- **Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents :**
 - **Groupes réguliers d'expressions, d'échanges et d'entraide** en cohérence avec les objectifs ciblés dans le projet :
 - Café des parents,
 - Groupe de paroles de parents,
 - Groupes entre parents,
 - Groupe d'entraides de parents,
 - Ateliers parents...
 - **Temps forts dédiés à la parentalité** proposés en amorce d'un travail collectif avec les parents ou à l'aboutissement d'une réflexion collective menée avec des parents et des partenaires : conférences, ciné-débat, journée thématique ou manifestation parentalité
- **Activités et ateliers partagés « Parents-enfants »** inscrits dans un projet parentalité dont la régularité et le nombre de séances doit être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Critères d'attribution : Actions non éligibles

- Actions thérapeutiques ou de bien être (guidance familiale et parentale, coaching parental, sophrologie...),
- Actions types “Programme parentalité”,
- Actions hors périmètre de la branche famille (ex : uniquement sportive, culturelle, occupationnelle ou de loisirs ...),
- Actions d'aides aux départs en vacances ou en week-end si elles s'inscrivent dans un cadre individuel et portent sur le versement d'aides financières aux familles,
- Actions qui relèvent d'une prise en charge spécialisée (protection de l'enfance, promotion de la santé, prévention de la délinquance ou de la prévention spécialisée)

Conditions nécessaires à la mise en œuvre des actions parentalité définies par le référentiel

5 CONDITIONS

INSCRIPTION DU PROJET DANS UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU

COMPÉTENCES ET QUALIFICATION DES INTERVENANTS

POSTURE ETHIQUE ET POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

DÉMARCHE ÉVALUATIVE

RESPECT DES NORMES : LOCAUX, HYGIÈNE, SÉCURITÉ

Structures et porteurs de projets éligibles

ASSOCIATIONS ISSUES DE LA LOI DE 1901 ET ASSOCIATION RECONNUES
D'UTILITÉ PUBLIQUE À CARACTÈRE SANITAIRE OU SOCIAL

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

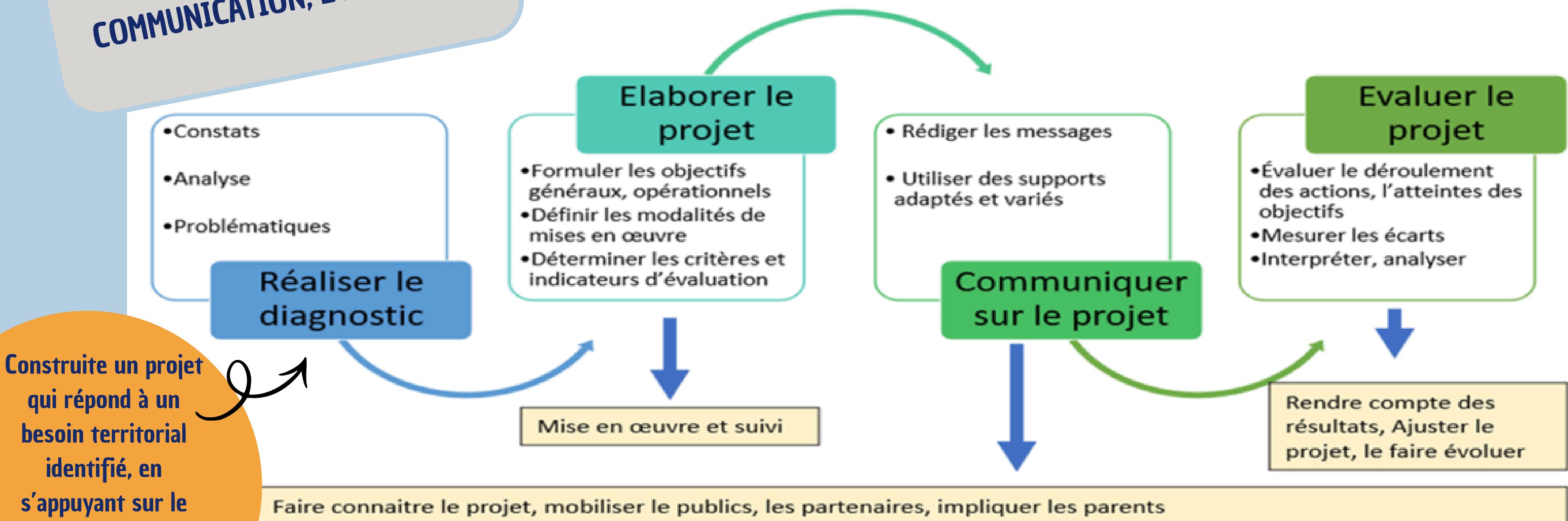
LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC ET/OU PRIVÉ À
CARACTÈRE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL SANITAIRE

LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF, SOUS RÉSERVE
QU'ILS METTENT EN PLACE UNE GESTION DÉSINTÉRESSÉE

LES PARENTS EUX-MÊMES SOUS COUVERT D'UN SERVICE OU STRUCTURE
PORTEUSE PERMETTANT LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE LA CAF

POUR RENFORCER LA QUALITÉ DES
PROJETS PARENTALITÉ, ADOPTEZ
UNE DÉMARCHE CONTINUE :
DIAGNOSTIC, PROJET,
COMMUNICATION, ÉVALUATION

LE PROJET PARENTALITÉ



LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES EN SAÔNE-ET-LOIRE EN 2026

Accompagnement des parents dans le cadre du répit parental

Accompagnement des parents autour du numérique

Accompagnement des parents en prévention des violences éducatives ordinaires

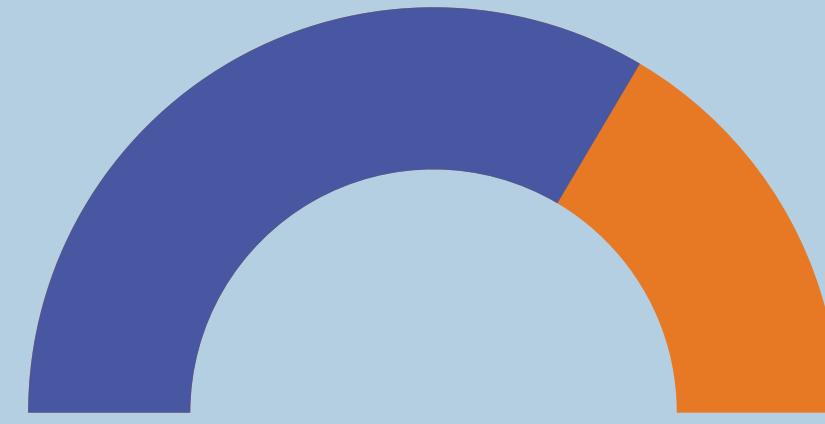
Accompagnement des parents en situation de handicap ou dont un enfant est en situation de handicap

Accompagnement des parents en prévention des violences intrafamiliales

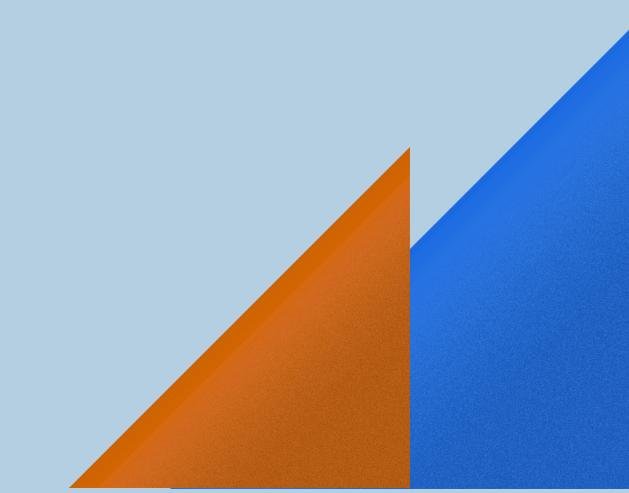
Accompagnement des parents à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle de leur enfant ou adolescent



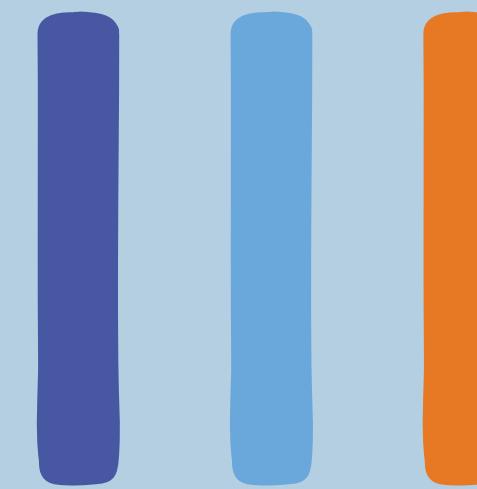
MODALITÉS DE FINANCEMENT



4000€ max par projet
(maximum 80% du coût total d'une action)



Le co-financement de l'action est obligatoire



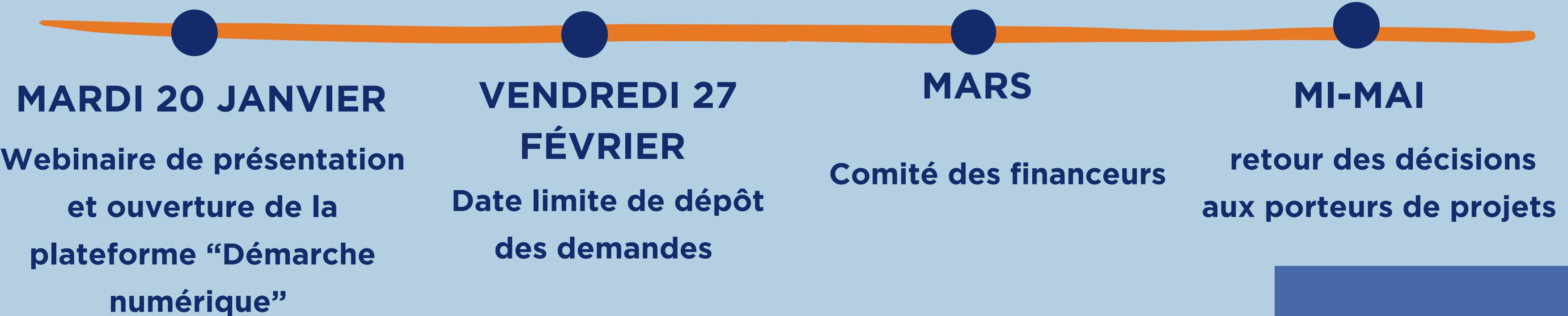
Les coûts éligibles sont ceux liés à la réalisation de l'action et non au fonctionnement de la structure porteuse



Financement ponctuel d'une action (renouvellement toutefois possible)

CALENDRIER

LES DATES CLÉS



POUR VOUS ACCOMPAGNER ...

Contactez les chargés de conseils et développement de la Caf



Elodie Pistoia
responsable
téléphone : 07 77 79 48 83
email : elodie.pistoia@caf71.caf.fr



Le service Développement des territoires



Gwendoline Vial **GV**
chargé de conseil et développement
référente animation vie sociale et logement
6 avenue de Verdun - Le Creusot
portable : 06 29 44 63 19
email : gwendoline.vial@caf71.caf.fr



Elisabeth Ponsot **EP**
chargée de conseil et développement
4 rue F. Mitterrand
Montceau-les-Mines
portable : 06 10 82 35 88
email : elisabeth.ponsot@caf71.caf.fr



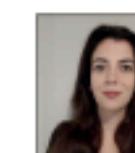
Nadège Durand-Michaud **ND**
chargée de conseil et développement
référente CTG
10 rue Maynaud de Bisefranc - Digoin
portable : 06 89 95 66 59
email : nadege.durand-michaud@caf71.caf.fr



Noémie Ferraz **NF**
chargée de conseil et développement
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 46 49 63 64
email : noemie.ferraz@caf71.caf.fr



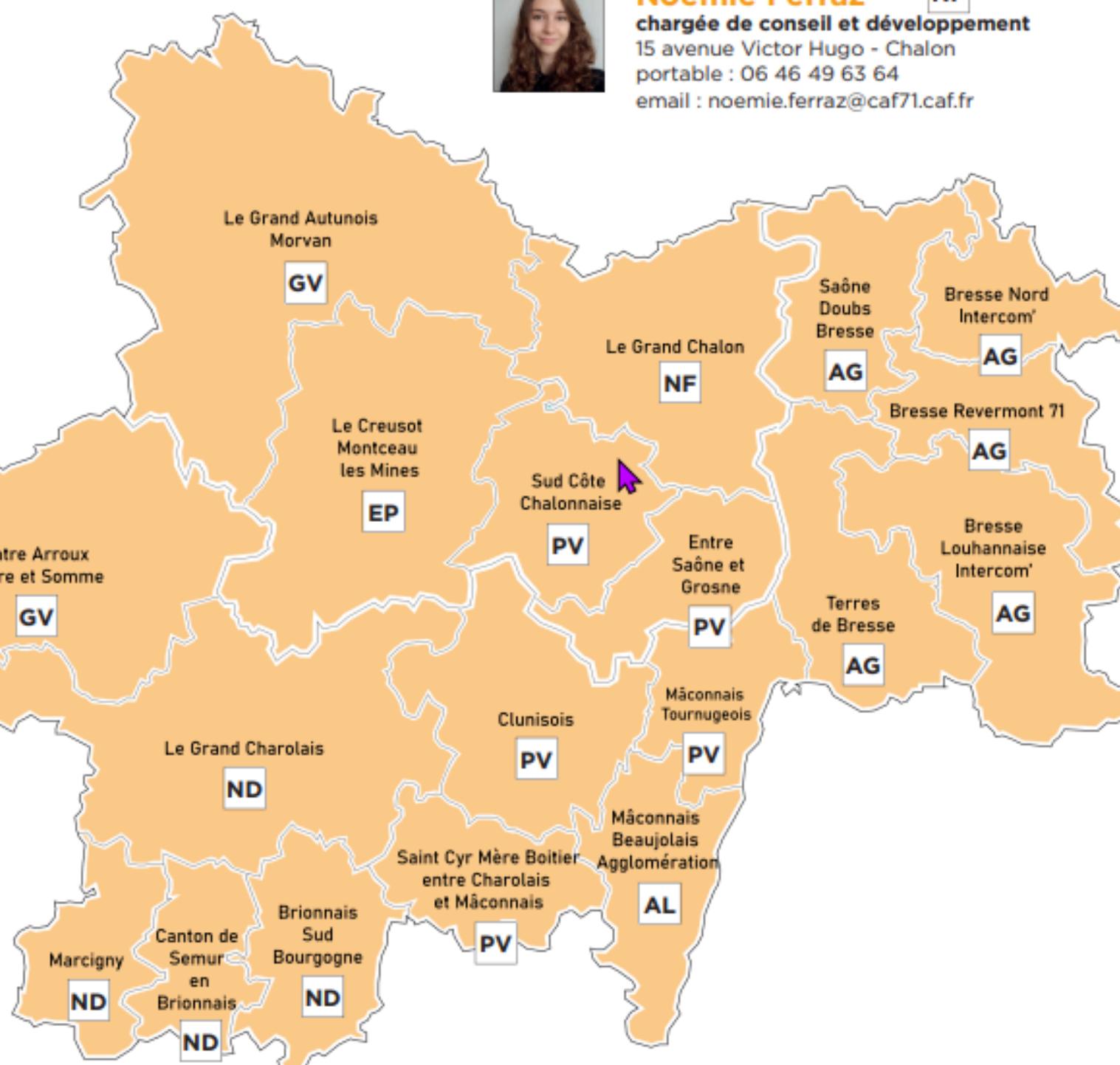
Antonia Garot **AG**
chargée de conseil et développement
référente handicap
15 avenue Victor Hugo - Chalon
portable : 06 21 82 27 97
email : antonia.garot@caf71.caf.fr



Perrine Vincent **PV**
chargée de conseil et développement
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 71 60 41 32
email : perrine.vincent@caf71.caf.fr



Antoine Lachaux **AL**
chargé de conseil et développement
référent jeunesse
177 rue de Paris - Mâcon
portable : 06 18 27 12 09
email : antoine.lachaux@caf71.caf.fr

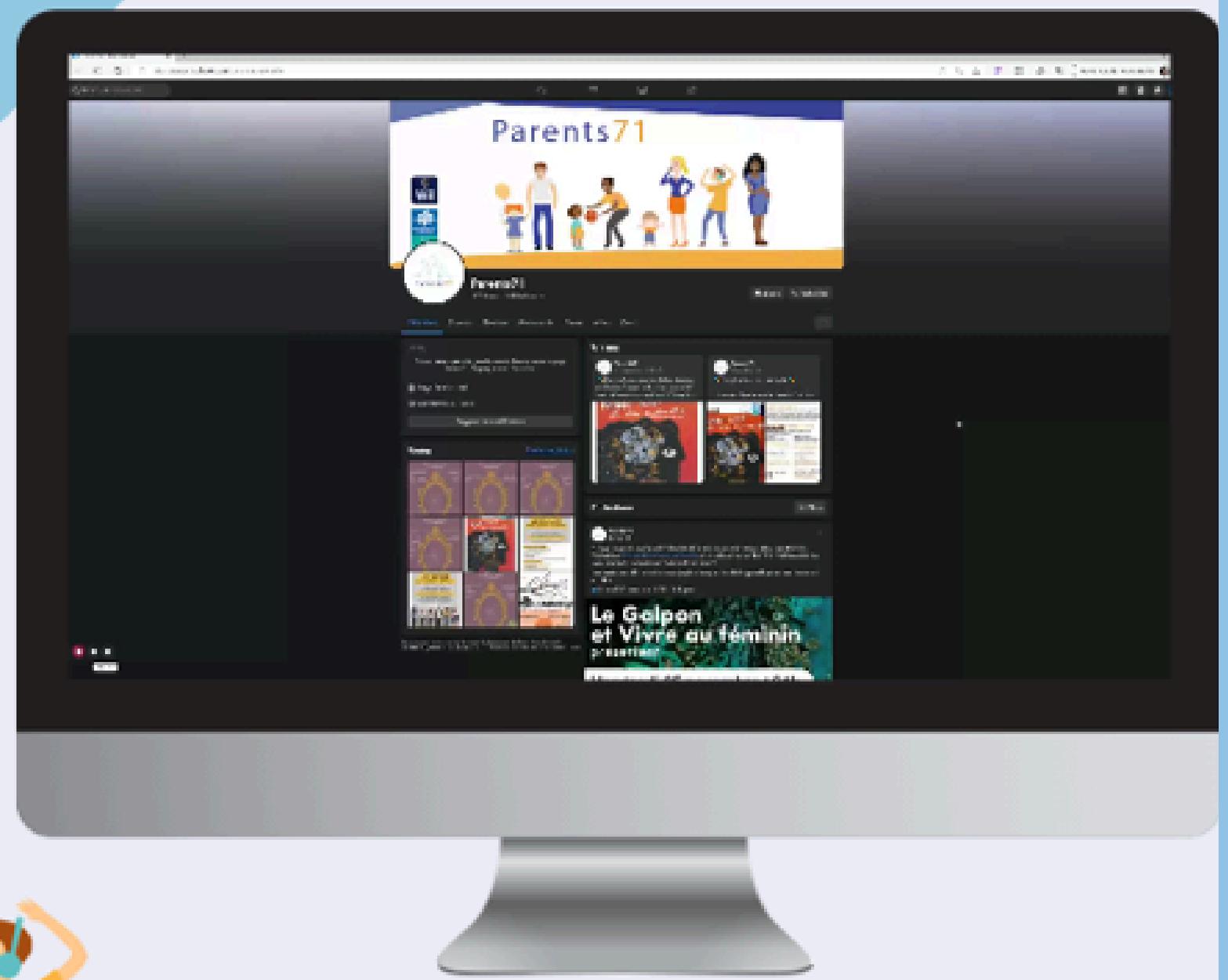




Retrouvez-nous sur



Page
Facebook



Le dépôt du dossier: Nouveauté !



Difficultés lors du dépôt?
action-sociale71@caf71.caf.fr

Les dossiers doivent être déposés via la plateforme « Démarches Numériques » au plus tard
le vendredi 27 février 2026 en suivant les liens diffusés sur Caf.fr

[CAF - Appels à projets](#)

Le dépôt du dossier se fait en trois étapes:

- 1) Si vous ne disposez pas encore de compte, créer votre compte sur la plateforme « Démarches Numériques » en suivant le lien « dossier socle » ;
- 2) Remplir un « dossier socle » pour la transmission de vos données administratives ;
- 3) Remplir le formulaire de demande d'aides financières en suivant le lien « CAF71 - Appel à projets PARENTS71 (Axe 1) - 2026

Chaque formulaire contient un tutoriel pour vous guider sur « Démarches Numériques ».

Le dépôt du dossier: 1^{ère} étape

Créer votre compte sur la plateforme « Démarches Numériques » en suivant le lien « Dossier socle »

The screenshot shows the 'CAF 71 - Dossier socle données administratives 2026' page. It features a 'Commencer la démarche' section with options for 'Se créer un compte avec FranceConnect' or 'Créer un compte demandenumerique.gouv.fr'. A note indicates a 10-minute estimated completion time. The main form starts with a 'FranceConnect' section, followed by an 'ou' separator, and then a 'Se créer un compte avec une adresse électronique' section. It includes fields for 'Adresse électronique *' (example: address@email.com) and 'Mot de passe *' (with a placeholder 'Veuillez remplir ce champ.' and an 'Afficher' checkbox). A validation message in a blue box states: 'Le mot de passe doit faire au moins 12 caractères. Pour un mot de passe sécurisé, éviter d'utiliser des suites ou des répétitions de mêmes caractères. Vous pouvez par exemple choisir une phrase (avec des espaces) que vous retiendrez facilement.' At the bottom is a 'Créer un compte' button.

A la suite de cette démarche, un lien vous sera adressé par mail pour la validation de la création de votre compte.

Le dépôt du dossier: 2^{ème} étape



Etape obligatoire

Après la création du compte, un dossier socle doit être complété :

Dossier dans lequel sera demandé l'ensemble des données administratives du gestionnaire (attestation de vigilance Urssaf, attestation de non-changement, RIB ...);

Validité:

- Valable 1 an ;
- Utilisé pour toutes les demandes d'aides financières de l'année (investissement, fonctionnement, Parents71) ;



Bien conserver le numéro du dossier socle qui sera adressé par mail à la suite de son dépôt ;
Un numéro par gestionnaire.

La constitution de ce dossier est une condition indispensable; sans dossier socle validé, aucune demande d'aide ne peut être déposée.

Le dépôt du dossier: 3^{ème} étape

Remplir le formulaire de demande d'aides financières en suivant le lien « CAF71 - Appel à projets PARENTS71 (Axe 1) - 2026

L'ensemble des liens (dossier socle et appels à projet) sont diffusés à compter de ce jour sur la page locale du site Caf.fr: [CAF - Appels à projets](#)

- Chaque * indique que la réponse est obligatoire
- Enregistrement automatique des informations
- Une messagerie pour permettre les échanges sur le dossier

Le dépôt du dossier: la suite...

Vous recevrez automatiquement à chaque dépôt de dossier un accusé de réception dématérialisé, ainsi qu'à chaque étape de l'étude de votre demande;

(Merci d'adresser un mail au CCD de votre territoire pour l'informer uniquement de votre démarche)

MERCI